

## La nature reprend ses droits

La Préfecture Maritime de l'Atlantique et le promoteur éolien annoncent dans deux communiqués de presse en date du mercredi 28 juillet 2021 une pollution maritime sur le chantier éolien en baie de Saint-Brieuc quelques jours après la reprise des forages et le retour du navire AEOLUS.

Il s'agit là de **la 3ème pollution après trois mois de travaux, durant lesquels aucun forage n'a été finalisé** et où l'opérateur rencontre d'énormes difficultés à forer.

Les professionnels de la pêche costarmoricains et leurs représentants regrettent vivement que le navire AEOLUS ait pu reprendre les forages le 17 juillet **alors que l'enquête judiciaire ouverte par le procureur de Brest suite à la pollution survenue le 15 juin est toujours en cours.**

Aujourd'hui ni les causes de l'incident, ni les conséquences sur l'environnement et la santé publique de l'huile déversée en mer début juin ne sont connues.

Pire, aucune expertise n'a été menée par les autorités françaises sur les réparations effectuées avec l'appui d'experts indépendants avant le retour de ce navire.

Le CDPMEM22 espère vivement que les travaux seront suspendus par les autorités dans l'attente d'une présentation d'une analyse de la cause de cet incident et des mesures correctrices prises en conséquence pour éviter son renouvellement.

**Le CDPMEM22 espère surtout que les éléments fournis dans cette analyse seront issus d'une expertise menée par les autorités compétentes avec l'appui d'un expert indépendant car les professionnels ne se contenteront pas de documents provenant uniquement du développeur de projet ou de son prestataire VAN OORD.**

### A propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

### Contact presse :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22  
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC  
Mail : [cdpmem22@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem22@bretagne-peches.org)  
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>